



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : comptabilité environnementale et économique

Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2015/216 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique. Ce rapport expose les progrès accomplis par le Comité dans ses travaux, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) aux fins de la détermination des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et l'actualisation de sa stratégie d'exécution, l'application du Système par les pays, son intégration dans les initiatives internationales et la communication d'informations à son sujet, ainsi que l'élaboration de la version finale du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie (SCEE-Énergie) et le développement du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (SCEE-ASP). Il s'achève par une présentation des points à examiner.

* E/CN.3/2016/1.



Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique

I. Introduction

1. À sa quarante-sixième session, tenue du 3 au 6 mars 2015, la Commission de statistique a adopté la décision 46/108 (voir E/2015/24), dans laquelle elle a :

a) Remercié le Comité d'experts sur la comptabilité environnementale et économique de s'être employé à faire reconnaître l'intérêt du SCEE et d'avoir fait progresser sa mise en œuvre;

b) Prié le Comité d'experts de travailler en étroite collaboration avec les groupes intéressés pour qu'il soit dûment tenu compte du SCEE dans la formulation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et demandé que des débats soient consacrés au suivi de la mesure de ces indicateurs et au renforcement des moyens dont disposent les pays pour établir des indicateurs s'appuyant sur le SCEE;

c) Instamment prié le Comité d'experts de défendre et promouvoir l'exécution du programme de mise en œuvre du SCEE à plus grande échelle en jouant un rôle moteur dans la mise en place d'un programme concret visant à aider les pays à mettre en œuvre le Système qui soit doté des ressources voulues et assorti d'un échéancier clairement défini en ce qui concerne les objectifs et les produits à livrer;

d) Noté qu'il importe que les pays élaborent un plan commun de mise en œuvre du SCEE, et engagé les organisations internationales et régionales à harmoniser leurs programmes de travail par pays pour créer des synergies dans l'application et l'utilisation de la comptabilité environnementale et des statistiques afférentes en tenant tout particulièrement compte des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Système dans les pays en développement;

e) Prié les institutions internationales et régionales d'élaborer un programme de travail conjoint comprenant l'élaboration de documents adoptés au niveau international à l'appui de la mise en œuvre du Système, notamment des guides et des supports de formation et de communication, en s'appuyant sur les points forts de chaque entité et en définissant clairement le rôle et les attributions de chacune pour éviter les chevauchements d'activités, ainsi que de nouer des partenariats avec les groupes intéressés en vue de renforcer l'utilisation du Système aux fins de l'harmonisation des données de base et de l'intégration des sources de données non traditionnelles pouvant contribuer au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable;

f) Engagé le Comité d'experts, dans le cadre des mesures prises pour renforcer le programme d'application, à continuer de développer les programmes de formation des formateurs en suivant une démarche souple et modulaire et en tenant dûment compte des priorités des pays et des moyens techniques dont ceux-ci disposent;

g) Salué les progrès accomplis dans l'élaboration des notes techniques et des tableaux de base du Schéma directeur du Système, estimant que ces notes et tableaux étaient utiles pour établir des comptes reposant sur le Système selon un

calendrier bien défini et en tirer des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et recommandé que les pays mettent à l'essai les tableaux de base proposés en vue de la création d'une base de données mondiale du SCEE;

h) Accueilli favorablement les progrès accomplis dans l'expérimentation du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental) et prié le Comité d'experts de continuer à faire avancer le programme d'expérimentation et de recherche, notamment en élaborant des documents d'orientation et de support de formation, en vue de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux;

i) Accueilli favorablement l'élaboration de la première version du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (SCEE-ASP), notant la contribution de celui-ci au programme de développement pour l'après-2015 et à la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, recommandé l'élaboration de la version finale de ce système, encouragé l'adoption d'une démarche semblable en ce qui concerne l'établissement d'autres sous-systèmes sectoriels du SCEE, et instamment demandé que la version finale du SCEE-Énergie soit établie et mise en service dans les plus brefs délais;

j) Décidé que le Comité d'experts fournirait à la Commission des informations sur : i) le nombre d'indicateurs effectivement établis et publiés ou diffusés à l'aide du SCEE; ii) les cibles et objectifs de développement durable auxquels le SCEE est applicable.

2. Le présent rapport donne un récapitulatif des activités actuellement menées par le Comité pour faire du SCEE un outil de mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (sect. II); présente la version actualisée de la stratégie de mise en œuvre du SCEE, qui s'inscrit dans les nouvelles orientations, et en particulier dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (sect. III); décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Schéma directeur du Système, notamment les initiatives visant à renforcer les capacités, à harmoniser les cadres de présentation des rapports thématiques avec le SCEE et à créer une base de données internationale conforme aux exigences du Système et portant sur un petit nombre de comptes (sect. IV); dresse le bilan des avancées réalisées en ce qui concerne l'expérimentation du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental) et le développement du programme de recherche connexe (sect. V); présente le SCEE-Énergie et le SCEE-ASP en vue de leur adoption (sect. VI et VII); et répertorie les questions dont la Commission est saisie (sect. VIII).

II. Système de comptabilité environnementale et économique et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

3. À sa quarante-cinquième session, la Commission de statistique a prié le Comité d'experts de travailler en étroite collaboration avec les groupes intéressés pour faire en sorte que le SCEE soit dûment pris en considération dans la définition des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le Comité d'experts a donc aidé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé

des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à définir des indicateurs fondés sur des normes reposant, lorsqu'il y avait lieu, sur le SCEE.

4. Le Comité d'experts a présenté au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur deux documents dans lequel il évalue l'intérêt que le SCEE pourrait présenter pour ce qui est de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ces documents, le Comité d'experts fait observer que pour suivre les progrès réalisés, il faudrait centraliser davantage l'information, ce qui pourrait aider à mettre en évidence la corrélation entre l'économie, l'environnement et la société. La centralisation a été rendue possible par la mise en œuvre du SCEE qui, avec les systèmes de comptabilité nationale, est un cadre statistique solide sur la base duquel établir des indicateurs méthodologiquement cohérents permettant de mesurer les progrès accomplis au regard de questions environnementales et économiques, tous secteurs confondus, et de désagréger les informations obtenues à de multiples niveaux. La mise en œuvre de ces systèmes pourrait de surcroît permettre de simplifier sensiblement la diffusion d'informations statistiques à l'échelle mondiale et d'alléger la charge de travail des pays pour ce qui est du recueil des données. Le Comité d'experts a présenté un plan à long et à court terme visant à harmoniser les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable avec la norme qu'est le SCEE. Tout en recommandant que les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable soient, lorsqu'il y a lieu, définis conformément au SCEE, il a constaté qu'à court terme, recueillir les données prévues par le Système pourrait être difficile. À court terme, ces indicateurs devraient donc être déterminés à l'aide des données disponibles les plus fiables issues des bases tant nationales qu'internationales. Parallèlement, à long terme, il faudrait s'employer à renforcer les systèmes statistiques nationaux de sorte qu'ils puissent permettre de recueillir les informations nécessaires à l'établissement des indicateurs conformément à la norme.

5. Le Comité d'experts a par ailleurs présenté au Groupe d'experts une analyse approximative dans laquelle il dressait une liste de 35 indicateurs qui pourraient être élaborés selon la norme SCEE¹ et indiquait dans quelle mesure ceux-ci pourraient correspondre aux exigences du Système. Il s'est par la suite employé à définir ces indicateurs de manière plus détaillée et à fournir, lorsque c'était possible, des métadonnées y relatives, communiquant les résultats de son examen approfondi au Groupe d'experts en recommandant que les indicateurs recensés soient définis conformément à la norme SCEE. À l'appui de son travail, le Comité d'experts a présenté un document de deux pages résumant l'intérêt que le SCEE aurait pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable².

¹ Disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs/files/meetings/iaeg-sdgs-meeting-02/Statements/UNCSEA%20comments%20by%20goal.pdf> [en anglais seulement]. Voir également <http://unstats.un.org/sdgs/meetings/iaeg-sdgs-meeting-02> et http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/meetings/tenth_meeting/lod10.htm [en anglais seulement].

² Voir http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/documents/SEEA%20and%20SDGs%20Note_Rev%201.pdf [en anglais seulement].

III. Stratégie de mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

6. Le Comité d'experts a examiné la version actualisée de la stratégie de mise en œuvre adoptée par la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session. Cette nouvelle version a été présentée à la Commission dans un document de référence. Le Comité a estimé que l'actualisation s'imposait si l'on voulait renforcer la mise en œuvre du Système, ancrer la stratégie dans le nouveau cadre de politique, et en particulier dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et lier la mise en œuvre du Système à d'autres initiatives, notamment celles relatives à la comptabilisation du capital naturel, l'économie et la croissance vertes, la consommation et la production durables et la publication, par les entreprises, de bilans de durabilité. En outre, la stratégie met en évidence le rôle important joué par le SCEE dans les nouvelles initiatives prises dans le domaine de la statistique, telles que le programme de transformation et la modernisation du système statistique, ainsi que dans l'utilisation des mégadonnées aux fins de la production des statistiques officielles.

7. La stratégie actualisée a par ailleurs une portée plus large, à savoir qu'elle concerne non seulement le Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique, mais aussi le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental), conformément à l'approche intégrée consistant à établir un système d'information au service du développement durable. De plus, la collaboration avec les pays a montré qu'il fallait suivre la même démarche pour mettre en œuvre le Schéma directeur et le Système, c'est-à-dire établir des plans nationaux fondés sur l'évaluation des données et la situation des pays sur le plan des politiques et s'entendre sur les comptes prioritaires. Étant donné qu'ils sont une extension des comptes des terres, les comptes des écosystèmes devraient être pris en considération aux fins de l'analyse. Il a donc été jugé plus efficace d'élaborer une stratégie commune pour la mise en œuvre du Schéma directeur et la mise à l'essai du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental).

8. Par ailleurs, le Comité d'experts a jugé important de fixer des objectifs et des cibles précis en ce qui concerne la mise en œuvre du Schéma directeur. Ces objectifs sont : a) l'adoption du SCEE, qui sera un cadre de mesure important à l'appui du système d'information pour le développement durable et de l'élaboration des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à partir des bases de données nationales; b) la mise en œuvre du SCEE dans tous les pays dans le cadre de la modernisation des mécanismes institutionnels et de la production des données statistiques courantes; c) la création des capacités techniques nécessaires à la communication régulière d'informations concernant les principaux comptes de l'environnement.

9. Dans le cadre de la mise en œuvre du SCEE, le Comité recommande de définir les cibles suivantes, cibles devant être atteintes d'ici à 2020 :

a) Au moins 100 pays ont adopté des programmes de mise en œuvre du Schéma directeur et au moins 50 pays ont adopté des programmes de comptabilité

des écosystèmes. Ces programmes sont dotés de ressources suffisantes et doivent permettre d'appuyer la prise de décision au niveau des pays;

b) Il existe des données de référence et des indicateurs comparables à l'échelle mondiale permettant d'évaluer et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable pertinents;

c) Des programmes et des supports internationaux visant à renforcer les capacités et favoriser le perfectionnement sont mis en place;

d) Des mécanismes actifs de recherche et d'enseignement sont établis à l'échelle internationale pour promouvoir et partager les bonnes pratiques;

e) La version actualisée du SCEE pour les écosystèmes est publiée, l'objectif étant de promouvoir l'adoption de normes et de bonnes pratiques à l'échelle internationale.

10. À la fois nationale, régionale et mondiale, la stratégie de mise en œuvre du SCEE comporte un plan de financement. Pour s'assurer que les cibles sont atteintes, il faudra établir un mécanisme de suivi des progrès accomplis faisant fond sur l'évaluation mondiale réalisée en 2014.

IV. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique et la production des statistiques nécessaires

11. Comme la Commission de statistique le lui avait demandé à sa quarante-sixième session, le Comité d'experts a renforcé l'appui apporté aux pays aux fins de la mise en œuvre du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique, notamment :

a) En développant le programme de renforcement des capacités grâce à l'organisation d'ateliers et de programmes d'apprentissage mixte en trois étapes : une formation obligatoire en ligne, un séminaire en présentiel et une phase de suivi. Étant donné le succès du programme d'apprentissage mixte portant sur le Schéma directeur, conçu par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale, d'autres programmes ont été organisés avec l'assistance d'experts de Statistique Canada et des bureaux de statistique de l'Australie, du Danemark et des Pays-Bas. En 2015, des formations ont été organisées à Addis-Abeba, à l'intention de représentants des pays africains anglophones, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA); à Santiago, à l'intention de représentants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (le cours a été traduit en espagnol), en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); et en ligne, à l'intention de représentants des pays d'Asie, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, cette dernière formation devant être suivie d'un atelier organisé en février 2016 à Chiba (Japon). Plusieurs ateliers nationaux et régionaux ont en outre été organisés en Asie et en Amérique latine en collaboration avec les partenaires compétents. Le Comité d'experts est en passe d'élaborer, en collaboration avec

l'Agence allemande de coopération internationale, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention sur la diversité biologique, d'autres programmes d'apprentissage mixte devant porter sur le SCEE-Énergie, le SCEE-Eau et le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental);

b) En renforçant l'assistance fournie dans les pays aux fins de la mise en œuvre du SCEE. En coopération avec des partenaires tels que les commissions régionales, le PNUE et la Convention sur la diversité biologique, la Division de statistique a soutenu la mise en œuvre du Système dans un certain nombre de pays de la CESAP, de la CEPALC et de la CEA. Trois projets de comptes de l'ONU pour le développement relatifs au SCEE sont en cours : le premier, mené par la Division de statistique, concerne l'Indonésie, le Kenya, la Malaisie et l'Ouganda; le deuxième, dirigé par la CEPALC et la CESAP, couvre la Colombie, l'Équateur, les États fédérés de Micronésie, Fidji, la Jamaïque, les Maldives, le Paraguay et l'Uruguay; le troisième, mené par l'ESCAP, concerne les Palaos, le Samoa, les Seychelles, les Tonga et le Vanuatu. Ces projets visent à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des bureaux nationaux de statistique grâce à l'élaboration de plans et de programmes de travail nationaux liés aux stratégies régionales et mondiales de mise en œuvre;

c) En établissant des notes techniques sur des sujets donnés. Ces notes contiennent une série de tableaux et de comptes de base, ainsi que des directives pratiques quant à la façon de les exploiter, l'objectif étant de donner aux pays un aperçu des premières mesures à prendre pour établir les comptes et en tirer des indicateurs. Elles ont été élaborées par un rédacteur travaillant sous la supervision du Comité technique du Schéma directeur du SCEE et avec la contribution de divers membres du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et de l'équipe spéciale de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la mise en œuvre du Système. Des projets de notes techniques ont été élaborés pour les comptes de l'énergie, de l'eau, des terres, des biens et services environnementaux, des émissions atmosphériques, des dépenses de protection de l'environnement et des flux matière, la version définitive de ces notes étant attendue pour le mois d'avril 2016 au plus tard;

d) En promouvant la diffusion de données cohérentes conformes aux exigences du SCEE au moyen de bases de données internationales. Le Comité a estimé qu'il fallait s'attacher à regrouper ce type de données à l'échelle internationale en utilisant des données économiques et environnementales issues des bases internationales et régionales existantes. Il a souligné l'importance des mécanismes d'échange et de partage de données sur la base de modèles communs, notamment celle du modèle d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), et a engagé les institutions internationales à dresser un bilan et à établir des priorités concernant la compilation de données aux fins de l'établissement d'un ensemble restreint de comptes qui pourraient illustrer l'utilisation, par le SCEE, des données internationales disponibles. Il faudrait établir une proposition détaillée à partir des résultats du bilan réalisé et en évaluant avec précision les ressources nécessaires. Le Bureau du Comité a recommandé la création d'un Groupe de travail intersecrétariat chargé de prendre en charge le recueil des données et la coordination des activités des organisations internationales. Le mandat du Groupe est en cours d'élaboration et devrait être présenté dans un complément au présent rapport;

e) En faisant avancer le programme de recherche. Le Comité technique a entamé un examen du programme de recherche relatif au Schéma directeur du SCEE en vue d'actualiser la liste des questions en suspens et de compléter celle des points méritant une recherche approfondie et des priorités afférentes. En outre, il s'emploie à réorganiser le programme de recherche afin de distinguer les problèmes conceptuels, qui ne sont pas abordés dans le Schéma directeur, de ceux liés à la mise en œuvre, qui apparaissent au fur et à mesure que le nombre de pays qui mettent à l'essai et appliquent le Schéma directeur augmente. De plus, une analyse a été menée en vue de recenser et d'éliminer les chevauchements dans les programmes de recherche liés au Schéma directeur et au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental);

f) En élaborant des supports de communication visant à promouvoir le Système. Un certain nombre de supports de base ont été conçus, notamment des modèles de présentation, des brochures et des slogans. Un logo et une infographie ont été choisis et sont maintenant utilisés dans tous les supports relatifs au Système. Un groupe chargé d'examiner les slogans proposés a été créé. Les supports de communication permettent d'interagir de façon cohérente avec les diverses parties prenantes et de faire mieux connaître le projet. Un nouveau site Internet devant être lancé en 2016 est en cours de conception. Doté d'une interface plus conviviale, ce site devrait permettre de mieux répondre aux attentes des spécialistes et des autres personnes travaillant dans le domaine de la comptabilité environnementale et économique. Il devrait en outre comporter une plate-forme de connaissances qui facilitera le partage des bonnes pratiques et la création d'un réseau de praticiens;

g) En harmonisant différentes initiatives avec le SCEE. Il existe plusieurs mécanismes thématiques de contrôle, correspondant à différents cadres de politique. De ce fait, il arrive souvent que plusieurs initiatives de collecte de données soient menées indépendamment les unes des autres, ce qui complique le recensement des doublons et alourdit la charge de travail des pays. Le Comité a tenté de déterminer les domaines dans lesquels il serait possible de coordonner le recueil de données afin de le rationaliser et ainsi de gagner en efficacité. D'après lui, ces domaines sont les suivants : agriculture; indicateurs relatifs à l'eau; indicateurs relatifs à la biodiversité, notamment les dépenses engagées à cet égard; consommation et production durables; initiatives en faveur de la croissance verte et de l'économie verte. Un nouveau projet, lancé conjointement avec le bureau de statistique de la Suède, le Ministère de l'environnement du Chili, le PNUE et la Division de statistique, vise à aligner le cadre d'indicateurs thématiques relatifs à la consommation et la production durables sur le SCEE de façon à ce que ce dernier serve de cadre statistique pour la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ainsi que de mécanisme de suivi du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. Par ailleurs, des échanges de vues sont menés avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'objectif étant de rapprocher les comptes satellites du tourisme et le SCEE afin de créer le cadre statistique indispensable à la mesure des indicateurs du tourisme durable. Dans le prolongement des initiatives existantes, telles que l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et la Coalition pour le capital naturel, dans le cadre desquelles ont été conçus et développés des cadres pour l'établissement de rapports sur la durabilité au niveau des entreprises, une réunion devrait être organisée au début de 2016, en collaboration avec le bureau de statistique des Pays-Bas, le PNUE et la Convention sur la diversité biologique, dans

le but d'établir un plan destiné à garantir que les informations sur la durabilité sont communiquées conformément au SCEE. De surcroît, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique examinent les définitions de la couverture végétale en vue de les harmoniser entre elles et avec celles élaborées dans le cadre du SCEE;

h) En coordonnant mieux la mise en œuvre du SCEE. Le Comité d'experts s'emploie actuellement à concevoir un mécanisme permettant d'améliorer la coordination entre les organismes régionaux et internationaux afin d'éviter les chevauchements et de rationaliser les activités. En tenant compte des mandats et des atouts comparatifs des différents groupes et institutions, le Comité évaluera les rôles, responsabilités et activités de chacun et établira un programme de travail conjoint. Dans ce contexte, le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale réexamine actuellement son mandat, lequel consistait essentiellement à appuyer l'élaboration de la norme SCEE en vue de faciliter la mise en œuvre du Système.

V. Progrès accomplis dans l'expérimentation du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental) et le développement du programme de recherche afférent

12. Le projet de développement du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental) financé par la Norvège et exécuté par la Division de statistique en collaboration avec le PNUE et la Convention sur la diversité biologique a permis de faire avancer les travaux relatifs à l'expérimentation du Système et la recherche afférente, conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa vingt-sixième session. Les activités suivantes ont été menées :

a) Établissement, dans sept pays pilotes (Afrique du Sud, Bhoutan, Chili, Indonésie, Maurice, Mexique et Viet Nam), d'évaluations nationales et de plans nationaux en vue de la création d'un système d'information à l'appui du développement durable. Des activités pilotes, liées notamment à la couverture végétale, ont été menées dans certains de ces pays;

b) Élaboration de directives techniques présentant les mises à jour et les améliorations des concepts, méthodes et structures relatifs à la comptabilité des écosystèmes. Ces directives, qui s'appuient sur le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental), donnent des orientations pratiques aux fins de la mise en œuvre du SCEE. Élaborées sur la base de documents techniques préparatoires, elles ont été examinées plus avant à l'occasion d'un forum d'experts tenu à New York en avril 2015. Une version révisée devait faire l'objet d'une vaste consultation en décembre 2015;

c) Développement du programme de recherche relatif au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental) et établissement de partenariats pour régler les problèmes constatés, dont deux,

considérés comme prioritaires par le forum d'experts, sont étroitement liés à plusieurs de ceux recensés dans le cadre du programme de recherche, à savoir :

i) La classification de la couverture végétale. Il y a lieu d'établir, en s'appuyant sur celle présentée dans le Schéma directeur, une classification hiérarchique de la couverture végétale et de son usage qui soit conforme aux caractéristiques physiographiques (bioclimat, forme du terrain, pétrographie, hydrologie, etc.) et socioéconomiques des unités écosystémiques et à celles du biotope. Cette question intéresse tant la communauté statistique, qui s'emploie à élaborer, pour le recueil, la compilation et la diffusion des données, des cadres conceptuels arrêtés à l'échelle internationale et respectant les principes de qualité, de cohérence, de pertinence et de comparabilité, que la communauté géospatiale, qui se concentre sur la gestion des données et les méthodes axées sur les données. Une manifestation parallèle destinée à évaluer l'intérêt porté par la communauté géospatiale à ce projet a été organisée durant la réunion du Groupe sur l'observation de la Terre qui s'est tenue à Mexico en novembre 2015. Il a été proposé qu'un projet soit mené sous les auspices du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité environnementale et économique et en étroite coopération avec l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;

ii) La classification des services rendus par les écosystèmes. Il existe actuellement deux classifications : la Classification internationale commune des services écosystémiques, élaborée sous l'égide de l'Agence européenne pour l'environnement et fondée sur l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, qui est utilisée pour la schématisation et l'évaluation des données, et la classification des prestations écosystémiques finales, élaborée par l'Environmental Protection Agency des États-Unis, qui utilise des définitions plus restrictives et établit un lien entre le service et ses bénéficiaires. Ces deux classifications reposent sur des principes similaires. À l'occasion d'un examen préliminaire, les principales parties concernées ont indiqué qu'elles souhaitaient essayer d'établir une classification internationale unique synthétisant les deux classifications existantes. Un document de réflexion, en cours de rédaction, devrait permettre de définir la portée du projet et les ressources nécessaires à sa réalisation.

13. Compte tenu de l'intérêt suscité par la mise à l'essai et le développement du programme de recherche relatif à la comptabilité des écosystèmes, il y a lieu de s'attendre à ce qu'un nombre croissant de pays commence prochainement à se pencher sur la question, et en particulier sur les comptes liés aux terres et aux services rendus par les écosystèmes à l'état de santé de ceux-ci.

VI. Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie

14. À sa quarante-quatrième session, la Commission de statistique a approuvé le processus d'élaboration de la version finale du SCEE-Énergie, dans le cadre duquel il est notamment prévu que, sur recommandation du Comité d'experts, le Système soit présenté au Bureau de la Commission de statistique en vue de son adoption.

15. Le groupe d'experts sur les comptes énergétiques a révisé le projet en 2014 et l'a achevé à la fin de 2015. Après examen final, le Comité d'experts a présenté le Système à la Commission de statistique en vue de son adoption en tant que norme statistique internationale. Le SCEE-Énergie et une note décrivant le processus d'élaboration de sa version finale ont été présentés en tant que documents de référence.

16. L'Agence allemande de coopération internationale, le PNUE et la Convention sur la diversité biologique collaborent actuellement à l'élaboration d'un programme d'apprentissage mixte consacré au SCEE-Énergie.

VII. Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche

17. Comme la Commission de statistique l'avait recommandé à sa quarante-sixième session, le travail d'élaboration de la version définitive du système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche (SEEC-ASP) s'est poursuivi. Le Système fait actuellement l'objet de consultations au niveau mondial, après quoi il sera soumis à la Commission pour adoption. Le SCEE-ASP et une note décrivant le processus d'élaboration de sa version finale ont été présentés en tant que documents de référence.

18. Le SCEE-ASP a été élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec la Division de statistique. Issu des travaux menés dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le projet a bénéficié par la suite de l'appui direct de la FAO en ce qu'il s'inscrivait dans son objectif stratégique consistant à intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches. Le SCEE-ASP couvre ces trois domaines, et la présentation des comptes correspondants reflète l'utilisation des tableaux et des comptes du Schéma directeur du Système de comptabilité environnementale et économique.

VII. Questions soumises à la Commission pour examen

19. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur les points suivants :

- a) Le rôle du SCEE dans la mise en œuvre des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;
- b) L'adoption de la stratégie actualisée de mise en œuvre du SCEE;
- c) L'avancement des travaux de mise en œuvre du Schéma directeur, notamment pour ce qui est de la coordination et du regroupement des données;
- d) Les progrès accomplis dans l'expérimentation du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes et le développement du programme de recherche afférent;
- e) L'adoption du SCEE-Énergie en tant que norme statistique et la promotion de sa mise en œuvre au niveau des pays;

f) L'établissement et l'adoption de la version définitive du SCEE-ASP et la promotion de sa mise en œuvre au niveau des pays, en coordination avec la poursuite des objectifs stratégiques d'ensemble de la FAO sur l'alimentation et l'agriculture durables, les activités de renforcement des capacités de la Division de statistique en ce qui concerne le SCEE, l'application de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et les autres initiatives applicables.
